



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT-LES-VALENCE, dûment convoqué le 29 mars 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle Gérard THIERS à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Patrick PRELON, Maire en exercice.

Présents (20) : M. Patrick PRELON, M^{me} Marie-Odile MILHAN, M. Robert KLEIN, M^{me} Sonia DAMEY, M. Alain CHARRE, M^{me} Muriel ESTOUR, M^{me} Michelle CHAMBARD, M. Jérôme COURSANGE, M^{me} Janine SABADEL, M. Jean-Pierre PUZENAT, M. Jean-Michel PERETTI, M^{me} Josiane SOULIER, M. Robert DAMEY, M^{me} Bénédicte GLATZ, M^{me} Annie VERGNAULT, M. Julien FERROUILLAT, M^{me} Christiane SOULIGNAC, M. Jean-François LOMBARD, M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON.

Absents excusés (5 - ayant donné pouvoir) : M. Roland CHANAL (pouvoir à M. Alain CHARRE), M^{me} Eliane COEFFIC (pouvoir à M. Jean-Pierre PUZENAT), M^{me} Pauline GUSTAVE (pouvoir à M. Robert KLEIN), M. Joël MICOULET (pouvoir à M. Michel VIVANT), M. Bernard MICHEL (pouvoir à M^{me} Virginie ROUSSON VERRON).

Absents (2) : M. Claude MAZOT et M^{me} Brigitte PERRET.

Secrétaire de séance : M^{me} Sonia DAMEY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Le quorum atteint, M. Le Maire ouvre la séance.

M. Le Maire retire la validation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal car seul un relevé de décision a été adressé aux membres du conseil.

Madame Sonia DAMEY est nommée secrétaire de séance.

0104062016 - DECLASSEMENT D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC – Ancienne M.J.C. Rue du Billeton

L'ancienne M.J.C. située Rue du Billeton est classée auprès des Services de Sécurité de la Préfecture de la Drôme comme étant un Etablissement Recevant du Public (ERP).
Ce tenant immobilier a été vendu en 2013 à la société D.A.H. pour y faire des logements d'habitation. L'affectation des locaux ayant été modifiée, le déclassement de cet E.R.P. s'impose.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix) :

- **approuve** le déclassement de cet E.R.P.,
- **autorise** Monsieur le Maire à procéder aux démarches relatives au déclassement de cet établissement auprès des Services de la Préfecture.

0204062016 - VENTE D'UNE PARCELLE SIRIUS II – SCI JULIEN

M. KLEIN informe qu'un rectificatif s'impose concernant le prix de vente du terrain et rappelle qu'il s'agit de 60,00€/m² HT et non TTC. La modification est adoptée.

La S.C.I. JULIEN représentée par M. Eric JULIEN, a fait connaître son intérêt pour agrandir son implantation sur la Zone Artisanale Sirius II, et souhaite acquérir une partie du parking véhicules jouxtant sa parcelle.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix) :

- **approuve** la vente du LOT A issue d'une division de la parcelle cadastrée ZE 377, à la S.C.I. JULIEN, dans les conditions telles que définies ci-dessous :

SURFACE	PRIX de vente HT du m ²	PRIX de vente HT	ACQUEREUR
69 m ²	60,00€	4 140,00€	S.C.I. JULIEN

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette affaire.

0304062016 - LOTISSEMENT ANDROMEDE – VENTE D'UNE PARCELLE PROPRIETE COMMUNALE – Valentin CHAMPETIER

M. KLEIN rappelle l'historique de ce projet de vente et précise que le compromis a été signé la veille sous réserve de validation de la présente délibération. Il corrige une erreur matérielle et confirme que le prix total de vente du terrain est 127 072€. La modification est adoptée.

La commune a reçu un avis favorable, pour une déclaration préalable enregistrée sous le n°02603714v0047 aux fins de créer un lot à bâtir de 836 m².

Vu l'avis du service des domaines en date du 7 novembre 2014,

Vu la modification parcellaire réalisée par le cabinet Deguilhem créant les parcelles pouvant être cédées sous les références BM 226 et 230 pour 836 m²,

Considérant que la situation financière délicate de la Commune nécessite de trouver des financements,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix) :

- **autorise** Monsieur le Maire à vendre le terrain dans les conditions telles que définies ci-dessous :

Acquéreur	Parcelles	SURFACE	PRIX de vente au m ²	PRIX TOTAL
M. CHAMPETIER Valentin	BM 226 et 230	836 m ²	152 €	127 072€

- **autorise** Monsieur le Maire à signer les actes de vente ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette affaire.

0404062016 - VENTE D'UNE PARCELLE LOT N° 4 - SIRIUS IV – M. ET M^{me} DEMIR

M. KLEIN informe qu'un rectificatif s'impose concernant le prix de vente du terrain et rappelle qu'il s'agit de 60,00€/m² HT. La modification est adoptée.

M. & M^{me} DEMIR ont fait connaître leur intérêt pour s'implanter sur le lot N°4, parcelle cadastrée ZE 427 sur la Zone Artisanale Sirius IV.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix) :

- **approuve** la vente du lot n°4, à M. et M^{me} DEMIR, comme définit ci-dessous :

LOT	SURFACE	PRIX de vente HT du m ²	PRIX de vente HT	ACQUEREUR
N°4	1 094 m ²	60,00€	65 640,00€	M. & M ^{me} DEMIR

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette affaire.

M. KLEIN remercie le groupe d'opposition qui a approuvé toutes ces ventes.

0504062016 - VENTE D'UNE PARCELLE QUARTIER PLATEL – M. ET M^{me} MALOT

M. KLEIN expose le contexte de cette vente.

M. VIVANT précise que cette emprise était initialement prévue pour la création d'une voie d'accès.

M. KLEIN informe que le Conseil Départemental ne souhaite pas d'ouverture routière supplémentaire dans ce secteur pour des questions de sécurité, c'est pourquoi les terrains ont été proposés à la vente.

M. & M^{me} MALOT Roselyne et Stéphane, ont fait connaître leur intérêt pour acquérir deux parcelles jouxtant leur propriété au lieu-dit PLATEL.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 4 voix contre (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL)

- **approuve** la vente des parcelles cadastrées ZE 412 et ZE 413, comme définit ci-dessous à M. & M^{me} MALOT Roselyne et Stéphane :

SURFACE TOTALE des PARCELLES	PRIX de vente TTC du m ²	PRIX de vente TTC	ACQUEREUR
410 m ²	60.00€	24 600.00€	M. & M ^{me} MALOT Roselyne et Stéphane

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette affaire.

0604062016 - RETROCESSION D'UNE PARCELLE Allée des Jonquilles

La société D.A.H. a construit un ensemble de logements locatifs avec une aire de stationnement contiguë à l'allée des Jonquilles sur la parcelle BB 233. La société D.A.H. souhaite rétrocéder à la Commune cette parcelle. La société D.A.H. assurera tous les frais liés à cette rétrocession.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix) :

- **approuve** la rétrocession gratuite de la parcelle cadastrée BB 233, comme définit ci-dessus à la Mairie de BEAUMONT-LES-VALENCE ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

0704062016 - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE ET VALENCE ROMANS SUD RHONE ALPES – MISE A DISPOSITION D'UNE PLATEFORME POUR LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de signer une convention entre la Commune et Valence Romans Sud Rhône Alpes définissant la mise à disposition d'une plateforme pour la dématérialisation des marchés publics de la Communauté d'Agglomération.

L'objet de la présente convention concerne la dématérialisation des marchés publics.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix) :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

0804062016 - TRANSMISSION DES DONNEES ELECTORALES SELON MODE DEMATERIALISE

M. Le Maire précise que le logiciel utilisé est identique à celui dont dispose actuellement la Commune, qu'il n'y a pas de coût supplémentaire et que la convention est signée pour une durée de 5 ans.

Vu l'article L.37 du code électoral concernant la tenue d'un fichier général des électeurs et électrices en vue du contrôle des inscriptions sur les listes électorales par l'INSEE ;

Vu l'article R.20 du code électoral donnant obligation aux Maires d'envoyer à l'INSEE dans un délai de huit jours les avis d'inscription ou radiation effectuée sur la liste électorale de la Commune ;

Vu la mise à disposition par l'INSEE aux éditeurs de logiciels d'une application appelée SDFI permettant le transfert à l'INSEE de fichiers au format normalisé sans passer par une passerelle intermédiaire ;

Une convention entre la Commune et l'INSEE doit être mise en place, afin de prévoir les modalités et conditions du partenariat pour la transmission des données des avis électoraux par le biais de l'application SDFI.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix) :

- **charge** Monsieur le Maire d'opter pour un dispositif de télétransmission des données des avis électoraux par le biais de l'application SDFI ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et l'INSEE, relative à la transmission des avis électoraux pour une durée de 5 ans.

0904062016 - TRANSMISSION DES DONNEES DE L'ETAT-CIVIL SELON MODE DEMATERIALISE

M. Le Maire précise que le logiciel utilisé est identique à celui dont dispose actuellement la Commune, qu'il n'y a pas de coût supplémentaire et que la convention est signée pour une durée de 5 ans.

Vu le décret 82-103 du 22 janvier 1982 modifié par le décret 98-92 du 18 février 1988, dont les modalités sont reprises à la rubrique 135 de l'instruction générale relative à l'état civil ainsi que dans l'instruction aux Maires du 24 janvier 2008 portant sur l'obligation de délais de transmission des bulletins d'état civil ;

Vu la mise à disposition par l'INSEE aux éditeurs de logiciels d'une application appelée SDFI permettant le transfert à l'INSEE de fichiers au format normalisé sans passer par une passerelle intermédiaire ;

Une convention entre la Commune et l'INSEE doit être mise en place, afin de prévoir les modalités et conditions du partenariat pour la transmission des données de l'état civil par le biais de l'application SDFI.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) :

- **charge** Monsieur le Maire d'opter pour un dispositif de télétransmission des données des avis d'état civil par le biais de l'application SDFI.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et l'INSEE, relative à la transmission des avis d'état civil pour une durée de 5 ans.

1004062016 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2016

M. COURSANGE précise qu'en 2016 les subventions ne seront pas diminuées. Trois demandes de subventions exceptionnelles ont été accordées pour un montant total de 800€.

Monsieur Jérôme COURSANGE, adjoint en charge des associations expose à l'Assemblée l'affectation des subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles aux associations selon le tableau ci-dessous :

Associations	Subvention Fonctionnement 2016	Subvention Exceptionnelle 2016	Aide directe 2016	TOTAL 2016
ASSOCIATIONS SPORTIVES				
AMICALE BOULES	Ne demande pas de subvention			
ASB BASKET	900 €			900 €
SAVATE BEAUMONTOISE	1 050 €			1 050 €
TENNIS CLUB	700 €			700 €
TIR SPORTIF BEAUMONTOIS	630 €			630 €
US VEORE XV RUGBY	1 000 €			1 000 €
USB FOOTBALL	1 200 €	300 €	2 500 €	4 000 €
Sous total Associations Sportives	5 480 €	300 €	2 500 €	8 280 €
AUTRES ASSOCIATIONS				
ACCA SOCIETE DE CHASSE	175 €			175 €
AMICALE SAPEUR POMPIER	Ne demande pas de subvention			
ANCIENS COMBATTANTS	105 €	100 €		205 €
APILS radio sunpower	Ne demande pas de subvention			
ASSOCIATION FAMILIALE	220 €			220 €
BEAUMONT ACCUEIL	385 €			385 €
BEAUMONT TEMPS LIBRE	50 €			50 €
BELMONT COUNTRY	Ne demande pas de subvention			
CHORALE CANTAVIOURE	210 €			210 €
CLUB DES TROIS RIVIERES	770 €			770 €
COMITE DE JUMELAGE	1 365 €			1 365 €
COMITE DES FETES	2 240 €			2 240 €
ECOLE DE MUSIQUE Intercommunale	7 382 €			7 382 €

LES FILLES DU 18	Ne demande pas de subvention			
LES PLEIADES	385 €			385 €
MJC	4 900 €	400 €	27 270 €	32 570 €
MONBEAUSEL	pas de dossier			
MUSICADIX	Ne demande pas de subvention			
Sous total autres Associations	18 187 €	500 €	27 270 €	45 957 €
DIVERS				
DROITS DE PLACE CDF	6 500 €			6 500 €
CENTRE DE LOISIRS CLSH MJC	6 200 €			6 200 €
RYTHMES SCOLAIRE MJC	12 000 €			12 000 €
COMITE D'ENTRAIDE	500 € et 3 500 €			4 000 €
PREVENTION ROUTIERE	130 €			130 €
Sous total Divers	28 830 €			28 830 €
ASSOCIATIONS SCOLAIRES				
ASSOCIATION D'ECOLE PMF	1 720 € + 3 136 €			4 856 €
PETITS POUSETS C.Perrault	1 160 €			1 160 €
Sous total Associations Scolaires	6 016 €			6 016 €
TOTAL SUBVENTIONS BP 2016	58 513 €	800 €	29 770 €	89 083 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) :

- approuve les subventions proposées telles qu'énoncées ci-dessus.

1104062016 - REVISION TARIFS D'INSERTION DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Suite à la demande de M. VIVANT concernant la variation des coûts par rapport aux années précédentes, M^{me} ESTOUR précise que les taux 2016 ont été harmonisés et que les tarifs dégressifs ont été supprimés au vu du nombre de bulletins qui seront édités.

Madame ESTOUR, adjointe en charge de la communication expose à l'Assemblée que pour l'année 2016 deux bulletins seront édités. Il convient de fixer des nouveaux tarifs municipaux pour les annonceurs dans le bulletin municipal qui seront applicables à compter du mois d'avril et lui fait part des propositions suivantes:

Parution	1/8 page	¼ page	½ page	Page entière
Prix Hors Taxe par parution	117 euros	195 euros	325 euros	585 euros

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) :

- **approuve** les nouveaux tarifs proposés.

1204062016 - PERSONNEL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} AVRIL 2016

M. Le Maire informe qu'un rectificatif du nombre de poste de CAE s'impose. La modification est adoptée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les arrêtés ministériels du Ministre de l'Intérieur fixant la définition et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée de carrière qui leur sont applicables conformément aux textes en vigueur,

VU les délibérations de principe du 21 mai 2014 autorisant Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels,

Vu la délibération n°0212162015 modifiant le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2016,

Considérant le recrutement d'un agent au service technique à compter du 1^{er} avril 2016, en Contrat Unique d'Insertion, pour palier à un surplus d'activité durant la période estivale,

Considérant le renouvellement d'un contrat aidé d'un agent au service accueil à compter du 15 avril 2016, en Contrat Unique d'Insertion,

Après cet exposé, il est proposé à l'assemblée de procéder au vote de la création de deux postes de non titulaire à compter du 1^{er} Avril 2016 en contrat Unique Insertion et de voter le tableau des effectifs pour les agents non titulaires comme suit :

AGENTS NON TITULAIRES

NATURE DE L'EMPLOI POSTES :	Catégorie	Effectifs	Effectifs	dont temps
		Budgétaires	pourvus	non complet
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe		1	1	
Agent social de 2 ^{ème} classe		1	1	
Attaché territorial		1	1	1
Contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE)		5	5	4
Contrats saisonniers		4	0	
Emplois d'avenir		1	0	
Vacataire		1	1	
TOTAUX		14	9	

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix) :

- **adopte** le tableau des effectifs pour les agents non titulaires mis à jour au 1^{er} avril 2016 tel que proposé ci-dessus,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets correspondants, Chapitre 012.

1304062016 - DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION - UTILISATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – ANNEE 2016

Vu les articles L. 2334-24 et 2334-25 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminant la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière prélevé sur les recettes de l'Etat, en vue de financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix) :

- **décide** de demander le versement de la subvention accordée à la Commune au titre de la répartition des amendes de police pour 2016 ;
- **engage** au titre de l'année 2016, la somme de 1 600 euros pour les opérations suivantes :
Investissement de sécurité routière ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Les crédits sont inscrits en dépenses au Chapitre 21, article 2151 et en recettes au Chapitre 13, article 1342.

1404062016 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

M. CHARRE fait une présentation des éléments financiers du compte administratif.

Il est rappelé que l'année 2015 a été marquée par des dépenses contenues, une bonne gestion de la masse salariale et le non recours à l'emprunt malgré des baisses de dotations importantes.

Afin de procéder au vote du compte administratif du budget principal de la Commune de Beaumont-lès-Valence pour l'exercice 2015, Monsieur Le Maire s'est absenté et le Conseil Municipal élit un Président de séance.

M. Robert KLEIN, 1^{er} adjoint, est désigné pour présider la séance.

Le Président de séance expose aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif du budget principal de la Commune de Beaumont-lès-Valence accompagné de toutes les pièces relatives à la comptabilité et la justification des recettes et dépenses.

Le tout examiné a été reconnu régulier,

Et le Conseil Municipal, à 20 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL) **a approuvé ce compte présentant :**

- un déficit de la section d'investissement de 379 990,81 euros ;
- et un excédent de la section de fonctionnement de 17 085,35 euros ;

soit un résultat global négatif de : 362 905,46 euros.

1504062016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace les recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif.

Considérant que les opérations sont régulières et concordantes avec les écritures du compte administratif, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2015 du budget principal de la Commune de Beaumont-lès-Valence.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix) :

- 1) **statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y

compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **statue** sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant au compte de gestion du budget principal de la Commune de Beaumont-lès-Valence, dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

1604062016 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2015 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur Le Maire rappelle que le Compte Administratif du budget principal 2015 de la Commune est :

- déficitaire de 379 990,81 euros en section d'investissement,
- excédentaire de 17 085,35 euros en section de fonctionnement.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal 2015 de la Commune comme suit :

- reprise du déficit de la section investissement 2015 au compte 001 (DI : 379 990,81€) ;
- reprise des restes à réaliser (1 610,28€) ;
- affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2015 à la section investissement au compte 1068 (RI : 17 085,35 €).

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à 21 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL),

Décide d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal 2015 de la Commune tels que proposés ci-dessus.

1704062016 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2016

Suite au débat d'orientation budgétaire du 24 février 2016 et en vue de l'équilibre du budget primitif 2016 du budget principal de la Commune,

Considérant le produit fiscal qui sera nécessaire au fonctionnement de la Commune de Beaumont-lès-Valence en 2016,

Considérant les informations communiquées par la direction des services fiscaux concernant les bases prévisionnelles 2016 pour les différentes taxes perçues par la Commune de Beaumont-lès-Valence,

Considérant la volonté de l'équipe municipale de la majorité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages,

M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter pour 2016, le maintien des taux d'imposition de 2015, à savoir :

- Taxe d'Habitation (TH) : 9,21%,
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 13,50%,
- Taxe Foncières sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 49,28%.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix),

Vote pour l'année 2016 les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'Habitation (TH) : 9,21%,
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 13,50%,
- Taxe Foncières sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 49,28%.

1804062016 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

M. Le Maire retrace l'évolution des comptes administratifs du budget principal pour la période 2007 à 2015. Il conclut par la baisse du déficit en 2015 en précisant que la Commune n'a pas fait recours à l'emprunt cette même année.

Pour 2016, le budget primitif a été présenté en amont aux services de la Préfecture. Le document a été validé car il présente un équilibre réel, ainsi le risque de mise sous tutelle de la collectivité est écarté.

M. CHARRE présente le détail du budget primitif 2016.

Les points suivants sont précisés :

- l'assurance du personnel a été basculée du chapitre 012 au chapitre 011 ;
- la masse salariale est en baisse suite au transfert à l'agglomération le 01/01/2016 de la crèche et du Ram ;
- le chapitre 022 a été abondé pour des raisons d'équilibre budgétaire. Le montant est considéré comme réserve financière ;
- les remboursements possibles de l'assurance du personnel ont été basculés du chapitre 013 au compte 778 ;
- une perte de DGF de l'ordre de 60 000€ est prévue pour 2016 ;
- les ZA devant être transférées au 01/01/2017 à l'agglomération, la Commune envisage un maximum de vente de terrains en 2016, d'où un reversement élevé des excédents des budgets annexes inscrit au compte 7551 ;
- en investissement, des écritures comptables sont nécessaires pour le projet Collège, notamment la rétrocession du terrain du Conseil départemental.

Pour conclure, M. Le Maire précise que le BP 2016 de la Commune s'élève au total à 4 762 275,61€ avec une capacité d'autofinancement de 320 648€.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget principal 2016 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement, à la somme de 2 811 302,93 euros ;
- en section d'investissement, à la somme de 1 950 972,68 euros.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL),

Vote le budget principal primitif 2016 de la Commune tel que proposé par le Maire.

1904062016 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ANNEXE « SIRIUS IV »

Afin de procéder au vote du compte administratif du budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS IV » pour l'exercice 2015, Monsieur Le Maire s'est absenté et le Conseil Municipal élit un Président de séance.

M. Robert KLEIN, 1^{er} adjoint, est désigné pour présider la séance.

Le Président de séance expose aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif du budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS IV » accompagné de toutes les pièces relatives à la comptabilité et la justification des recettes et dépenses.

Le Conseil Municipal, à 20 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL) **a approuvé ce compte présentant :**

- un déficit de la section d'investissement de 57 065,47 euros ;
- et un déficit de la section de fonctionnement de 3 684,99 euros.

Il est à noter que le résultat de la section de fonctionnement est incorrect suite à une mauvaise affectation en 2015 de 138 206,10€ au compte 1068 suite au vote du CA2014 et de l'affectation des résultats.

En effet, pour les budgets d'aménagement de zone, il n'y a pas d'écritures au c/1068, le déficit d'investissement étant automatiquement apuré avec le temps par la gestion des stocks dans le cadre des ventes de terrains, le résultat négatif d'investissement correspondant au stock de terrains. Ainsi, le résultat de la section d'investissement est repris au 001 (déficit) et le résultat de la section fonctionnement est repris au 002 dans sa totalité (excédent).

Ce point a été vu avec les services de la Préfecture. Ainsi le résultat de clôture de la section de fonctionnement en 2015 est en réalité excédentaire à hauteur de 134 521,11 euros.

2004062016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET ANNEXE « SIRIUS IV »

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace les recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice.

Considérant que les opérations sont régulières, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2015 du budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS IV ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL),

- 1) **statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **statue** sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant au compte de gestion du budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS IV » de la Commune de Beaumont-lès-Valence, dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2104062016 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2015 - BUDGET ANNEXE « SIRIUS IV »

Monsieur Le Maire rappelle que le Compte de Gestion du budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS IV » 2015, qui à titre dérogatoire, sert de base pour la reprise des résultats comme autorisé par les services préfectoraux, présente :

- un déficit de 57 065,47 euros en section d'investissement ;
- un excédent de 134 521,11 euros en section de fonctionnement.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS IV » 2015 comme suit :

- reprise du déficit d'investissement 2015 au compte 001 (DI : 57 065,47€) ;

- et reprise de l'excédent de fonctionnement 2015 au compte 002 (RF : 134 521,11€).

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à 21 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL),

Décide d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS IV » 2015 tels que proposés ci-dessus.

2204062016 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE « SIRIUS IV »

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS IV » 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement, à la somme de 395 454,80 euros ;
- en section d'investissement, à la somme de 57 065,47 euros.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL),

Vote le budget primitif 2016 du budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS IV » tel que proposé ci-dessus.

2304062016 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE « VERCHERES »

Afin de procéder au vote du compte administratif du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » pour l'exercice 2015, Monsieur Le Maire s'est absenté et le Conseil Municipal élit un Président de séance.

M. Robert KLEIN, 1^{er} adjoint, est désigné pour présider la séance.

Le Président de séance expose aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » accompagné de toutes les pièces relatives à la comptabilité et la justification des recettes et dépenses.

Le Conseil Municipal, à 20 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL) **a approuvé ce compte présentant :**

- un déficit de la section d'investissement de 66 125,04 euros ;
- et un excédent de la section de fonctionnement de 114 952,93 euros.

Il est à noter que le résultat de la section de fonctionnement est faux suite à une mauvaise affectation en 2015 de 66 125,04€ au compte 1068 suite au vote du CA2014 et de l'affectation des résultats.

En effet, pour les budgets d'aménagement de zone, il n'y a pas d'écritures au c/1068, le déficit d'investissement étant automatiquement apuré avec le temps par la gestion des stocks dans le cadre des ventes de terrains, le résultat négatif d'investissement correspondant au stock de terrains. Ainsi, le résultat de la section d'investissement est repris au 001 (déficit) et le résultat de la section fonctionnement est repris au 002 dans sa totalité (excédent) ;

Ce point a été vu avec les services de la Préfecture. Ainsi le résultat de la section de fonctionnement en 2015 est en réalité excédentaire à hauteur de 181 077,97 euros.

2404062016 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET ANNEXE « VERCHERES »

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace les recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice.

Considérant que les opérations sont régulières, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2015 du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL),

- 1) **statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **statue** sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant au compte de gestion du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES », dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2504062016 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2015 - BUDGET ANNEXE « VERCHERES »

Monsieur Le Maire rappelle que le Compte de Gestion du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » 2015, qui à titre dérogatoire, sert de base pour la reprise des résultats comme autorisé par les services préfectoraux, présente :

- déficitaire de 66 125,04 euros en section d'investissement,
- excédentaire de 181 077,97 euros en section de fonctionnement.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » 2015 comme suit :

- reprise du déficit d'investissement 2015 au compte 001 (DI : 66 125,04€) ;
- et reprise de l'excédent de fonctionnement 2015 au compte 002 (RF : 181 077,97€).

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL),

Décide d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » 2015 tels que proposés ci-dessus.

2604062016 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE « VERCHERES »
--

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement, à la somme de 181 077,97 euros ;
- en section d'investissement, à la somme de 66 125,04 euros.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL),

Vote le budget primitif 2016 du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » 2016

tel que proposé ci-dessus.

2704062016 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ANNEXE « CLAIRAC »

Afin de procéder au vote du compte administratif du budget annexe « Z.A.E. PLAINE DE CLAIRAC » pour l'exercice 2015, Monsieur Le Maire s'est absenté et le Conseil Municipal élit un Président de séance.

M. Robert KLEIN, 1^{er} adjoint, est désigné pour présider la séance.

Le Président de séance expose aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif du budget annexe « Z.A.E. PLAINE DE CLAIRAC » accompagné de toutes les pièces relatives à la comptabilité et la justification des recettes et dépenses.

Le tout examiné a été reconnu régulier,

Et le Conseil Municipal, à 20 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL) **a approuvé ce compte présentant :**

- un excédent de la section d'investissement de 142 703,60 euros ;
- et un excédent de la section de fonctionnement de 9 549,08 euros ;

soit un résultat global positif de : 152 252,68 euros.

2804062016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET ANNEXE « CLAIRAC »

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace les recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif.

Considérant que les opérations sont régulières et concordantes avec les écritures du compte administratif, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2015 du budget annexe « Z.A.E. PLAINE DE CLAIRAC ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL),

- 1) **statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **statue** sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. PLAINE DE CLAIRAC », dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2904062016 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2015 - BUDGET ANNEXE « CLAIRAC »

Monsieur Le Maire rappelle que le Compte Administratif du budget annexe « Z.A.E. PLAINE DE CLAIRAC » 2015 est :

- excédentaire de 142 703,60 euros en section d'investissement,
- excédentaire de 9 549,08 euros en section de fonctionnement.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » 2015 comme suit :

- reprise de l'excédent d'investissement 2015 au compte 001 (RI : 142 703,60€) ;
- et reprise de l'excédent de fonctionnement 2015 au compte 002 (RF : 9 549,08€).

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL),

Décide d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « Z.A.E. PLAINE DE CLAIRAC » 2015 tels que proposés ci-dessus.

3004062016 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE « CLAIRAC »

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe « Z.A.E. PLAINE DE CLAIRAC » 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement, à la somme de 9 549,08 euros ;
- en section d'investissement, à la somme de 142 703,60 euros.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL),

Vote le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. PLAINE DE CLAIRAC » 2016 tel que proposé par le Maire.

3104062016 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAIQUE »

Afin de procéder au vote du compte administratif du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » pour l'exercice 2015, Monsieur Le Maire s'est absenté et le Conseil Municipal élit un Président de séance.

M. Robert KLEIN, 1^{er} adjoint, est désigné pour présider la séance.

Le Président de séance expose au Conseil Municipal les résultats du compte administratif du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » accompagné de toutes les pièces relatives à la comptabilité et la justification des recettes et dépenses.

Le tout examiné a été reconnu régulier,

Et le Conseil Municipal, à 20 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL) **a approuvé ce compte présentant :**

- un déficit de la section d'investissement de 3 605,11 euros ;
- et un excédent de la section de fonctionnement de 5 541,91 euros ;

soit un résultat global positif de : 1 936,80 euros.

3204062016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAIQUE »

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace les recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif.

Considérant que les opérations sont régulières et concordantes avec les écritures du projet de compte

administratif, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2015 du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL),

- 1) **statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **statue** sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant au compte de gestion du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » de la Commune de Beaumont-lès-Valence, dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3304062016 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2015 - BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAIQUE »
--

Monsieur Le Maire rappelle que le Compte Administratif du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2015 est :

- déficitaire de 3 605,11 euros en section d'investissement,
- excédentaire de 5 541,91 euros en section de fonctionnement,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2015 comme suit :

- reprise du déficit d'investissement 2015 au compte 001 (DI : 3 605,11€) ;
- affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2015 à la section investissement au compte 1068 (RI : 3 605,11€) ;
- et affectation au compte 002 du solde de l'excédent de fonctionnement 2015 (RF : 1 936,80€).

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL),

Décide d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « PHOTOVOLTAIQUE » 2015 tels que proposés ci-dessus.

3404062016 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAIQUE »

M. Le Maire précise qu'il est nécessaire de verser une subvention exceptionnelle depuis le budget Commune pour équilibrer ce budget annexe.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement, à la somme de 27 054,89 euros ;
- en section d'investissement, à la somme de 23 623,00 euros.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 4 abstentions (M. Michel VIVANT, M^{me} Virginie ROUSSON

VERRON, M. Joël MICOULET, M. Bernard MICHEL),

Vote le budget primitif 2016 du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2016 tel que proposé par le Maire.

DEBAT SUR LE PROJET DE PADD

Urbanisme : « Débat sur le document général du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), dans le cadre de la révision du PLU ».

M. PUZENAT rappelle le contexte du PADD issu du PLU en cours de révision.

Le projet de PADD a été lu intégralement en séance conformément au document ci-annexé.

M. Le Maire ouvre le débat après cette lecture. Aucune observation n'est faite.

Le document est adopté tel que présenté.

M. PUZENAT informe qu'une réunion publique « Rapport de présentation du diagnostic » aura lieu le 26 avril 2016 à 19h00 à la Maison des Associations.

Avant de clore la séance, M. Le Maire :

- informe que l'inauguration des nouvelles habitations aura lieu le 18 avril 2016 ;*
- fait lecture d'une carte de remerciement qui lui a été adressée par les membres du cours de danse du Club du 3^{ème} âge.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.